



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/13

Reçu en Préfecture le : 16/07/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 15 juillet 2013**  
**D-2013/434**

***Aujourd'hui 15 juillet 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,  
*Madame Anne BREZILLON(présente à partir de 16h45)*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Aliénation par la SA d'HLM COLIGNY Groupe  
SNI de deux immeubles situés 16, rue Jacques  
Rivière et 2, rue du Professeur André Lambinet  
à Bordeaux. Accord de la commune. Décision.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise la vente de logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré.

La décision d'aliéner est transmise, par l'organisme propriétaire, au représentant de l'Etat dans le département qui doit à son tour consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM COLIGNY au profit de la SA d'HLM DOMOFRANCE, de deux immeubles d'un total de 154 logements locatifs sociaux situés 16 rue Jacques Rivière et 2, rue du Professeur André Lambinet édifiés sur deux parcelles respectivement cadastrées section AR n° 101p pour 500 m<sup>2</sup> et n° 102 pour 403 m<sup>2</sup>. (Tours T1 et T2 de la cité de la Benauge).

Ces 2 ensembles construits en 1959 nécessitent une réhabilitation lourde que COLIGNY n'est pas en mesure d'assumer sans un montage spécifique, les fonds propres de la société étant actuellement absorbés par le développement de l'offre et par les programmes de rénovation déjà engagés sur la Benauge.

Dans ce contexte, COLIGNY a décidé de céder ce patrimoine à un autre bailleur social : DOMOFRANCE, qui mobilisera ses fonds propres, ainsi que les financements envisagés dans le cadre du programme de rénovation urbaine Joliot Curie, pour réhabiliter l'ensemble des logements.

Le bouquet de travaux envisagé par DOMOFRANCE permettra d'améliorer le confort phonique et thermique des logements.

Cette cession permet de rendre faisable la réhabilitation de 154 logements sociaux, tout en permettant de générer des moyens pour assurer la réalisation d'opérations neuves par la société COLIGNY.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM COLIGNY.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Elizabeth TOUTON**